



FEDERATION FRANCAISE de BASKET-BALL
LIGUE des PYRENEES
COMITE DEPARTEMENTAL de la HAUTE GARONNE



TAXE d'apprentissage

Contribuer, chaque année, à la formation de professionnels qualifiés et compétents
Améliorer les compétences des stagiaires en formation et les outils pédagogiques utilisés
Apporter votre soutien au dynamisme de notre formation

<http://www.basketcd31.com/index.php/rechercher-un-article/429-taxe-apprentissage>

BULLETIN OFFICIEL

DECEMBRE 2016

PARTIE OFFICIELLE

Réunion Comité Directeur du vendredi 9 décembre 2016

Membres du Comité Directeur présents :

Mmes Fabienne BINET-BAILLAT et Sandrine ESCOFFRES,

Mrs Serge BERNARD - Hervé FAUCON - Marc FILIPPINI – Laurent JUMAIRE - Daniel LAGARRIGUE - Gérard NEBOUT - David SANTOS-ROUSSEAU - Alexandre STEIN – Xavier TIZON - Benjamin TOSCANI - Fabrice VERGONJEANNE et Robert VILLANOVA.

Membres du Comité Directeur excusés :

Mrs. Pascal CASU représenté par Gérard NEBOUT – Bruno HAETTY représenté par David SANTOS-ROUSSEAU – Franck JOUVIN représenté par Benjamin TOSCANI – Laurent LACAZE représenté par Fabienne BINET-BAILLAT et Bernard STEIN représenté par Alexandre STEIN.

Assistent à la réunion :

Mme Brigitte DESBOIS, Présidente Ligue des Pyrénées,

Mr Sandro BALLOTTA,

Mmes Yamina ALONSO et Anaïs VALERIO,

Mrs Jérôme CAPEL – Mathieu COILLAC – Marc MERCIER – Philippe RODRIGUES et Charles THOUIN.

Excusé :

Mr. Yves DESDOIT.

ORDRE DU JOUR

- 1 : Ouverture par le Président.**
- 2 : Pole Ressources Humaines.**
- 3 : Pole Administratif.**
- 4 : Pole Trésorerie.**
- 5 : Coordinateur.**
- 6 : Commission Communication.**
- 7 : Pole Formation Technique et Développement.**
- 8 : Commission Discipline Sportive et Qualification.**
- 9 : GEM BASKET 31.**
- 10 : Intervention Brigitte DESBOIS**

1 : Ouverture par le Président :

Après avoir excusé Pascal CASU, Bruno HAETTY, Franck JOUVIN, Laurent LACAZE et Bernard STEIN, Alexandre STEIN ouvre la séance à 20 heures 10 et remercie vivement Brigitte DESBOIS de sa présence à ce Comité Directeur qui va être la continuité de celui qui s'est déroulé le 1^{er} septembre.

Le Président informe les membres du Comité Directeur de sa présence à la FFBB les 26 et 27 novembre lors du séminaire des territoires : Gouvernance et Compétences.

D'autre part, un séminaire d'accompagnement destiné aux Présidents, Secrétaires Généraux, Trésoriers et Directeurs va se dérouler les 7 et 8 janvier à Troyes. Les 4 personnes concernées du Comité vont se rendre à ce séminaire.

Rappel du Président à tous les responsables des Pôles et Commissions :

David SANTOS-ROUSSEAU est en attente des plans d'actions détaillant les orientations politiques du CD31 pour la période 2016/2020, validées lors du séminaire du 27 août 2016. Les retours sont à lui faire parvenir au plus vite.

Date à retenir : samedi 17 décembre au Petit Palais des Sports de Toulouse, fête de Noël U9 en partenariat avec le TMB.

2 : Pole Ressources Humaines :

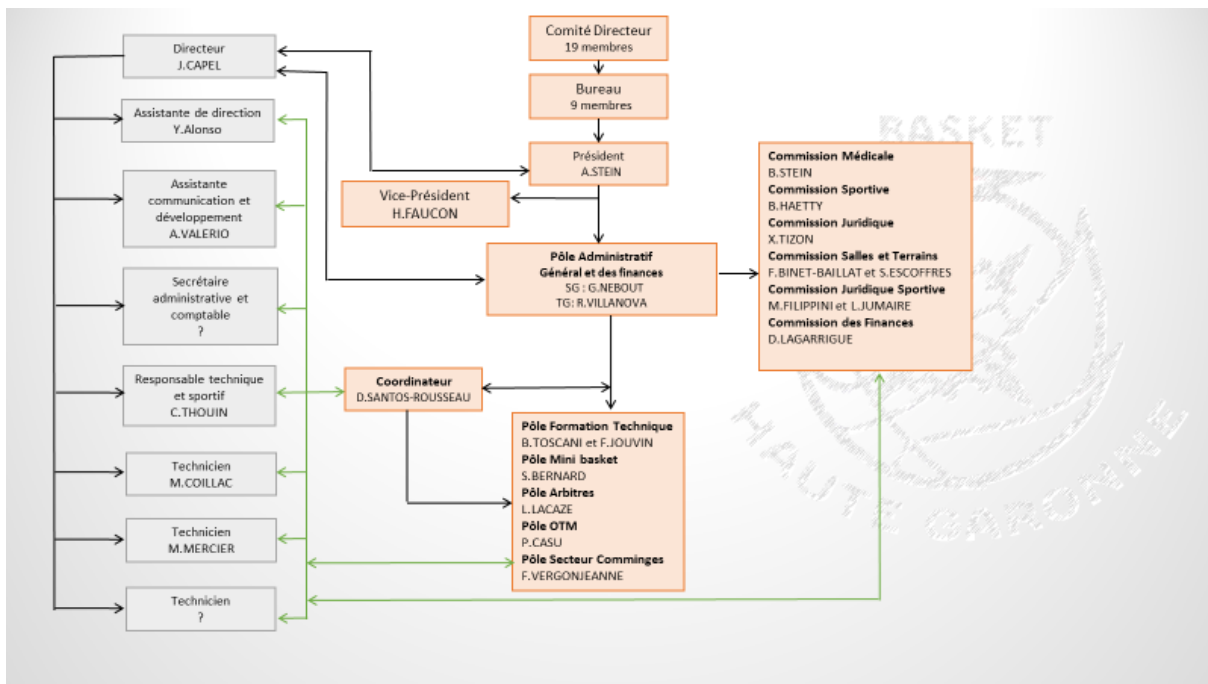
2.1 : Intervention du Président :

Après avoir demandé à tous les salariés (sauf Jérôme CAPEL) de quitter momentanément la salle, Alexandre Stein nous fait part d'un constat résumé en 4 points :

- Difficulté à diriger le personnel au quotidien,
- Augmentation des réunions et des rendez-vous avec les institutionnels,
- Sollicitation du Président de plus en plus importante au niveau de la FFBB, de la région Occitanie, de la Ligue...
- Passation de la présidence délicate avec l'organisation actuelle.

Le Président rappelle l'organigramme validé lors du Comité Directeur du 1^{er} septembre et présente l'échéancier entériné à cette même date, à savoir :

- Janvier 2107 : lancement de l'offre d'emploi du nouveau technicien,
- Mai 2017 : opérationnalisation de la nouvelle organisation,
- Septembre 2017 : mise en action totale de l'organisation.



A l'unanimité des présents et représentés cet organigramme est validé.

De même,

à l'unanimité, les membres présents et représentés donnent au Président l'autorisation de recruter une secrétaire administrative.

Le Président évoque également les missions du nouveau technicien, **Agent de Développement** :

- Développement de l'offre de pratique sur le territoire,
- Création et pérennisation d'associations,
- Formation d'entraîneurs animateur / initiateur moins de 16 ans,
- Développement de projets 3x3 jeunes.

Après les retours des candidatures fin janvier 2017 et des entretiens et sélections par un jury en février, le recrutement pourrait se faire en **mars /avril 2017**.

Pour terminer son intervention, Alexandre STEIN rappelle que les entretiens professionnels individuels de tous les salariés doivent être menés au cours du 1^{er} trimestre 2017.

Enfin les règles d'abondement du dispositif d'épargne salariale dans le cadre du contrat Fructi Epargne, sont abordées. Après débat, ces règles sont modifiées comme suit pour 2017

- Le Comité versera par an et par épargnant un abondement dans la limite de **250 €**,
- L'abondement versé par le Comité concerne les versements volontaires des épargnants à **hauteur de 100 %**.

2.2 : Intervention du Directeur :

Suite à une analyse des besoins du Comité et ceux des salariés, INNOVATION FORMATION SPORT a proposé une combinaison de 2 formations :

- Formation << Réalisation d'un diagnostic >> : 66 heures
- Formation << Construction d'axes stratégique >> : 21 heures

Suite à divers entretiens, 3 techniciens sont intéressés par ces 2 formations qui répondent à leurs attentes.

Le cout total pour 3 stagiaires (Mathieu COILLAC, Marc MERCIER et Philippe RODRIGUES) est de **10440 €** et est pris en charge par UNIFORMATION dans le cadre d'un PLAN DE FORMATION.

Accord à l'unanimité des présents et représentés.

D'autre part, dans un souci de faire perdurer cette action dans le temps et sa reproduction dans différents domaines d'intervention, INNOVATION FORMATION SPORT nous propose également :

- Option 1 : réalisation du diagnostic et réalisation du plan stratégique

136 heures pour un cout de 5440 €

- Option 2 : réalisation du diagnostic

89 heures pour un cout de 3560 €

Après débat, les membres du Comité Directeur à l'unanimité donnent leur accord pour l'option 1.

Les salariés sont alors appelés à regagner la réunion et sont informés des décisions prises par le Comité Directeur.

3 : Pole Administratif :

3.1 : licences :

Le nombre de licenciés à ce jour est de **10219** soit 206 de plus qu'il y a un an ce qui représente une augmentation de **2,06%**

3.2 : courriers :

Le Conseil Départemental a répondu à notre lettre envoyée au Président Georges MERIC pour une demande de rendez-vous.

Celle-ci a été transmise à Jean Jacques MIRASSOU, chargé des Sports et de l'Education Populaire, pour instruction.

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale Fédérale la dotation de ballons est arrivée à la Ligue. Cette dotation permet d'attribuer à chaque club recensé 8 ballons soit 480 ballons pour le CD 31. Ils seront distribués début 2017 lors des réunions avec les clubs.

4 : Pole Trésorerie :

4.1 : dette Mirail Basket Club :

Les membres du Comité Directeur décident à l'unanimité l'abandon de la dette qui se monte à 5614,30 €.

4.2 : encours créances clubs :

Beaucoup de clubs sont encore en retard de paiement et le Comité ne peut pas supporter un solde d'environ 200 000 €. Robert VILLANOVA va envoyer une lettre de rappel à chaque club

4.3 : point financier :

A la date du 8/12, le budget est respecté et il n'y a pas d'écart avec le budget prévisionnel.

4.4 : ratification achats PC :

Les membres du Comité Directeur valident l'accord de remplacement des ordinateurs conformément au budget prévisionnel, comme décidé à la dernière réunion du Bureau du 15/11/2016 (§ 10).

4.5 : placement CEMP :

Il est en cours afin de rentabiliser au maximum l'argent disponible.

5 : Coordinateur :

Comme dit précédemment à la réunion de Bureau du 15/11, le département est divisé en 5 secteurs avec 1 responsable par secteur.

David SANTOS-ROUSSEAU va programmer avec ces responsables des réunions entre le 15 et le 30 janvier 2017.

6 : Commission Communication :

6.1 : achats de goodies :

Il est convenu qu'une consultation sera faite, au plus tard le 15/12, à tous les membres présents pour valider l'achat des goodies qui seront offert aux associations, dès que la somme totale sera connue.

Résultat de la consultation au 16/12 :

A la majorité les membres consultés valident la somme de 4000 € pour l'achat de goodies

6.2 : Boutique CD31/ Macron (Sport'R) :

A l'unanimité des présents et représentés les membres du Comité Directeur valident cette proposition commerciale qui sera mise en place en janvier 2017.

6.3 : Points sur les partenariats :

Informations données par Anaïs VALERIO :

- 43 entreprises contactées,
- 15 refus et 6 qui n'ont jamais répondu,
- 17 relancées en attente de réponse,
- 2 en cours avec RDV prévus en janvier 2017
- 3 nouveaux partenaires : OVER PASS, CHASSEOTRESOR et HOOPS FACTOR.

6.4 : devis site Internet du Comité :

Après le rappel des enjeux fait par Hervé FAUCON, 2 devis sont comparés et les membres du Comité Directeur **retiennent à la majorité** (1 abstention) la proposition n°1 de l'agence LOUNCE située à TOULOUSE pour la somme de 3900 € TTC.

7 : Pole Formation Technique et Développement :

Pour accompagner le développement du 3x3, la FFBB a décidé de donner une identité plus forte au circuit 3x3 français en créant la Super League 3x3 FFBB.

Aussi, Alexandre STEIN a demandé à Benjamin TOSCANI d'organiser cette saison un tournoi courant mai/juin 2017.

A l'unanimité les membres présents et représentés approuvent cette proposition.

8 : Commission Discipline Sportive et Qualification :

8.1 : Championnat Niveau 1 :

Cette saison, le Comité a en charge la gestion de la phase régulière du Championnat U17 masculin Niveau 1.

8.2 : article 71 des Règlements Généraux du Comité :

Cet article traite de l'encadrement des équipes de <<jeunes>>, obligation et sanction.

Certains clubs ne font pas apparaître la présence d'une personne licenciée et majeure lors de rencontres encadrées par des mineurs.

Le Secrétaire Général préconise de faire de la **prévention** avant de sanctionner éventuellement les clubs fautifs.

Pour le moment, la rédaction de cet article ne sera pas modifiée dans son contenu. Par contre **l'article 611** des Règlements Généraux de la FFBB << Responsabilité es-qualité >> pourrait être rajouté pour rappel : la Commission va décider.

9 : GEM BASKET 31 :

9.1 : Informations du Président :

Depuis octobre 2014, les nombres d'heures et d'utilisateurs évoluent :

- 4 salariés au 1/12 avec l'embauche de Christophe ROUBY
- 10 utilisateurs

9.2 : Substitution de 212 heures par Christophe ROUBY :

Du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2018, Charles THOUIN va effectuer une formation diplômante universitaire pour une durée de 550 heures.

Christophe ROUBY comblera cette absence pour 212 heures de tâches administratives. Quant aux 238 heures restantes, elles seront réparties sur le temps de travail des autres salariés en attendant l'embauche du technicien.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par les membres présents et représentés.

10 : Intervention de Brigitte DESBOIS, Présidente de la Ligue des Pyrénées :

Pour clore cette réunion, Alexandre STEIN donne la parole à Brigitte DESBOIS qui se dit très satisfaite de cette invitation et du contenu de cette séance.

Après avoir donné des informations sur la réforme territoriale, elle propose que soit désigné Alexandre STEIN pour représenter le Comité de la Haute Garonne au sein de l'association CCR Occitanie Basket Ball.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Secrétaire Général,



Gérard NEBOUT

Procès-verbal n°09

VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE

Vendredi 2 samedi 3 et dimanche 4 décembre 2016

| | |
|------------------------|--|
| SENIORS Filles | 6 ftes techniques |
| SENIORS Garçons | 9 ftes techniques et 3 ftes disqualifiantes sans rapport |
| JEUNES | |
| U17 Filles | RAS |
| U17 Garçons | 2 ftes techniques |
| U15 Filles | RAS |
| U15 Garçons | 2 ftes techniques |
| U13 Filles | RAS |
| U13 Garçons | 1 fte technique entraîneur |

MINI-BASKET

La Commission Mini-Basket demande aux associations de prendre le plus grand soin au remplissage des feuilles de marque
Un grand nombre de feuilles de marque n'étaient pas arrivées au Comité lors du contrôle

Procès-verbal n°10

VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE

Vendredi 9 samedi 10 et dimanche 11 décembre 2016

SENIORS Filles 2 ftes techniques

SENIORS Garçons 12 ftes techniques et 1 fte disqualifiante S.R

JEUNES

U17 Filles

U17 Garçons

U15 Filles RAS

U15 Garçons RAS

U13 Filles RAS

U13 Garçons RAS

Procès-verbal n°11

VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE

Vendredi 16 samedi 17 et dimanche 18 décembre 2016

SENIORS Filles 3 ftes techniques

SENIORS Garçons 11 ftes techniques et 3 ftes disqualifiantes S.R.

JEUNES

U17 Filles RAS

U17 Garçons 5 ftes techniques

U15 Filles RAS

U15 Garçons 1 fte technique

U13 Filles RAS

U13 Garçons 1 fte technique entraineur

DOSSIER N° 13 – 2016/2017

- **D-2 Masculin Poule B dimanche 27 novembre 2016 à 15h30**
- **Rencontre n° 1291 opposant B.C.L.M.2 à Cornebarrieu-2**
- **CIPRIAN Jason licence n°BC995695 participe à la rencontre. Il n'est pas surclassé.**

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 5 décembre 2016 :

CONSTATANT que lors de la rencontre n°1291 D-2 masculin poule B opposant B.C.L.M.-2 à Cornebarrieu-2 du dimanche 27 novembre 2016, **CIPRIAN Jason licence n° BC995695 participe à la rencontre. Il n'est pas surclassé.**

CONSTATANT que le Président de l'association **ABB Cornebarrieu** par un courriel du 3 décembre 2016, adressé au secrétariat du CDBB31, admet avoir commis une erreur en laissant CIPRIAN Jason participer à la rencontre car il était persuadé qu'il était surclassé et s'excuse pour ce petit incident qui n'influence pas l'issue de la rencontre.

CONSTATANT que les explications de l'association **ABB Cornebarrieu** ne peuvent être retenues comme recevables.

PAR CES MOTIFS, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide, en application de l'article **44** des règlements généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne, de la perte de la rencontre n°1291 par **PENALITE** pour l'association **ABB Cornebarrieu**.

Par ailleurs, l'association sportive **ABB Cornebarrieu**, doit s'acquitter du versement d'une pénalité financière de **CENT CINQUANTE EUROS (150.00€)**, conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de la Haute Garonne. Somme à verser à la Trésorerie Départementale dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

Mesdames BINET-BAILLAT Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne et Monsieur JUMAIRE Laurent ont pris part aux délibérations.

DOSSIER N° 14 – 2016/2017

- **Pré-Région Féminin Poule A samedi 3 décembre 2016 à 21h00**
- **Rencontre n° 150 opposant Saint-Gaudens à Bessieres**
- **Forfait de Bessieres**
-

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 5 décembre 2016 :

CONSTATANT que l'association Bessieres par un courriel du samedi 3 décembre 2016 à 18h30 adressé au secrétariat du CDBB31 informe du forfait de son équipe par manque d'effectif,

CONSTATANT que les explications de l'association **Bessieres** ne peuvent être retenues comme recevables.

PAR CES MOTIFS, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide, en application de l'articles 22.3 des règlements généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne, de la perte de la rencontre n°150 par **FORFAIT** pour BESSIERES avec 0 point au classement.

Par ailleurs, l'association sportive Bessieres Basket Club doit s'acquitter du versement d'une pénalité financière de **CENT CINQUANTE EUROS (150€)**, conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de la Haute Garonne. Somme à verser à la Trésorerie Départementale dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

Mesdames BINET-BAILLAT Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne et Monsieur JUMAIRE Laurent ont pris part aux délibérations.

Commission sportive – discipline du jeudi 8 décembre 2016

DOSSIER N° 12 – 2016/2017

- Rencontre n° 1045 du samedi 26 novembre 2016 – 20h30 Pré Région D1 Poule A opposant T.B.C.-3 à Pays de Foix le joueur de l'équipe T.B.C.3
- **FOUKRA Antoine licence n°BC996351 participe à la rencontre. Il n'est pas surclassé.**

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 8 décembre 2016 :

CONSTATANT que lors de la rencontre n°1045 Pré-Région masculin poule A opposant T.B.C.-3 à Pays de Foix du samedi 26 novembre 2016, **FOUKRA Antoine licence n°BC996351 participe à la rencontre. Il n'est pas surclassé.**

CONSTATANT que la Commission Sportive par un courriel en date du 1^{er} décembre 2016 a informé le Président de Toulouse Basket Club qu'il avait 4 jours francs pour produire tout élément de défense concernant cette rencontre,

CONSTATANT que le Président de Toulouse Basket Club n'a apporté aucune explication, **PAR CES MOTIFS**, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide, en application de l'article 44 des règlements généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne, de la perte de la rencontre n°1045 par **PENALITE** pour l'association Toulouse Basket Club.

Par ailleurs, l'association sportive Toulouse Basket Club, doit s'acquitter du versement d'une pénalité financière de **CENT CINQUANTE EUROS (150.00€)**, conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de la Haute Garonne. Somme à verser à la Trésorerie Départementale dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

Mesdames BINET-BAILLAT Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne et Monsieur JUMAIRE Laurent ont pris part aux délibérations.

Commission sportive – discipline du lundi 12 décembre 2016

DOSSIER N° 15 – 2016/2017

- **D-3 Masculin Poule B vendredi 2 décembre 2016 à 20h30**
- **Rencontre n° 1562 opposant Casselardit 3 à Tropik-2**
- **SALMI Mehdi licence n°BC999267 participe à la rencontre. Il n'est pas surclassé.**

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 12 décembre 2016 :

CONSTATANT que lors de la rencontre n°1562 D-3 masculin poule B opposant Casselardit 3 à Tropik-2 du vendredi 13 décembre 2016, **SALMI Mehdi licence n°BC999267 participe à la rencontre. Il n'est pas surclassé.**

CONSTATANT que le Président de l'association **E.S. Casselardit** par un courriel du 8 décembre 2016, adressé au secrétariat du CDBB31, admet avoir commis une erreur en laissant SALMI Mehdi participer à la rencontre et précise que personne n'a pu les alerter car la rencontre n'était pas couverte par des arbitres officiels. Il précise qu'il a notifié à son joueur une demande de surclassement et s'excuse de son manque de vigilance.

CONSTATANT que les explications de l'association **E.S. Casselardit** ne peuvent être retenues comme recevables.

PAR CES MOTIFS, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide, en application de l'article **44** des règlements généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne, de la perte de la rencontre n°1562 par **PENALITE** pour l'association **E.S. Casselardit**.

Par ailleurs, l'association sportive **E.S. Casselardit**, doit s'acquitter du versement d'une pénalité financière de **CENT CINQUANTE EUROS (150.00€)**, conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de la Haute Garonne. Somme à verser à la Trésorerie Départementale dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

Mesdames BINET-BAILLAT Fabienne, GONCALVES DA COSTA Christiane, VILA Corinne et Monsieur JUMAIRE Laurent ont pris part aux délibérations.

TOURNOIS

MOIS DE JUIN 2017

| JOURS | CLUBS | U7 | U9 | U11 | U13 | U15 | U17 | U20 | SENIORS |
|-------|---------------|----|----|-----|-----|-----|-----|-----|---------|
| 10 | TOURNEFEUILLE | | | | X | | | | |
| 11 | TOURNEFEUILLE | | | | | X | | | |

Retrouvez plus de tournois sur notre site internet

<http://basketcd31.com/index.php/annonces/tournois-camps>

Maison du Basket—36 avenue de l' Hers— BP N° 65105—31504 TOULOUSE CEDEX 5

☎ 05.62.71.69.50 ☎ 05.62.71.69.51

🌐 <http://basketcd31.com/>

✉ secretariat@basketcd31.com

N° SIRET : 350 195 251 00029—CODE APE 926 C